

cet après-midi; je vais donc laisser un grand nombre de ces questions en suspens. Cependant, je voudrais aborder une question. Je serai bref. Il s'agit des commis ambulants.

J'ai appris dernièrement que les emplois de ces commis sont menacés, parce qu'on adopte un nouveau mode de transport du courrier. On livre maintenant de plus en plus de courrier par camions. J'estime que le service de camionnage ne peut pas remplir la fonction qu'accomplissent les commis ambulants. C'est un groupe d'employés très compétents et il me semble que la meilleure méthode, c'est de trier le courrier en route et de le laisser aux différentes gares. Cela a donné un excellent service par le passé.

Or, je connais deux ou trois exemples, et j'en ai parlé au ministre, où on a cessé d'avoir recours aux commis ambulants, parce qu'on utilise à la place le service de camionnage. Les services de camionnage sont confiés à ceux qui présentent la plus basse soumission. Ce service ne remplace pas avantageusement les commis ambulants expérimentés qui font leur travail depuis des années. Je veux simplement saisir cette occasion pour demander au ministre d'envisager la possibilité de faire trier le courrier à bord des trains, quand la chose est possible. Je sais que cela pose beaucoup de problèmes par suite des changements d'horaires des chemins de fer et du fait que les compagnies de chemins de fer modifient beaucoup leurs services. J'admets que le ministère des Postes doit suivre le courant. J'ai vu plusieurs choses se produire et notamment le retrait dernièrement des commis ambulants à bord des trains numéros 46 et 47 en provenance du nord de Toronto. Le service à mon avis n'est pas aussi bon.

C'est tout ce que j'ai à dire pour le moment. J'espère que l'on ne continuera pas à appliquer cette formule parce que le service de grandes routes où le courrier est parfois transporté dans des camions ouverts et doit être trié à un terminus, ne remplace pas le travail de spécialiste des commis ambulants.

M. Crouse: Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de parler longuement pour retarder l'adoption des crédits du ministre de Postes. Je tiens cependant à le féliciter de sa nomination, car depuis lors, je constate une amélioration notoire dans l'administration de son ministère, ce qui est de bon augure.

Je voudrais, pendant quelques instants seulement, parler du programme de construction de petits bureaux de poste. Du temps du prédécesseur du ministre, le candidat libéral défait de ma circonscription avait annoncé

dans les journaux qu'on se proposait d'y construire sept nouveaux bureaux de poste. L'un d'eux devait être aménagé à Blockhouse, comté de Lunenburg; un autre à Rose-Bay, comté de Lunenburg; un à Petite-Rivière Bridge, comté de Lunenburg; un à Barss Corners, comté de Lunenburg; un à Mill-Village, comté de Queens; un à Hunts-Point, comté de Queens et un à South-Brookfield, dans le même comté. Qu'est-il advenu de ce programme? Les chiffres annoncés tout d'abord se sont amenuisés et les excuses pour ne pas construire sont devenues plus vagues.

J'aimerais demander au ministre les raisons de ce changement, car jusqu'ici, aucun des sept bureaux de poste annoncés n'a été construit. Si des études ont révélé que ces endroits avaient besoin de petits bureaux de poste modernes, il y a moins d'un an, on doit, à mon avis, avoir encore besoin de locaux améliorés. On s'était proposé de construire de petits bureaux de poste dans certaines de ces régions, avant le changement de gouvernement, et j'aime à croire que le gouvernement actuel tient à améliorer les locaux quand c'est nécessaire.

Je suis heureux d'avoir eu cette occasion de signaler la question au ministre. J'espère que par suite de mon intervention, on poursuivra l'exécution du programme de construction annoncé par ses services.

L'hon. M. Nicholson: Je voudrais tout d'abord remercier tous les députés qui ont pris part au débat, surtout pour les bonnes paroles qu'ils ont eues à mon endroit et à l'égard du ministère que j'ai l'honneur de diriger. J'ai pris bonne note de leurs propositions et je les étudierai plus à fond. Vu le peu de temps dont je dispose, si je ne traite pas spécifiquement de tous les points soulevés ici aujourd'hui, j'en discuterai dans une lettre à chaque intéressé.

Toutefois, j'aimerais faire quelques observations au sujet d'une couple de questions mentionnées par le représentant d'Elgin. Il a déploré le fait que le rapport annuel du ministère des Postes pour l'année terminée le 31 mars 1964 ne soit pas encore disponible. Je tiens à dire à la Chambre qu'on n'a pas donné suite au projet de résolution n° 12, parce que je me suis rendu compte assez tôt qu'il serait injuste de le faire avant que les députés ne disposent d'un exemplaire du rapport. Nous espérons que ce dernier sera publié d'ici quelques semaines, le 1^{er} septembre au plus tard.

Pour ce qui est des timbres, j'aimerais signaler que nous avons des projets fort intéressants pour cette année et l'an prochain. A titre de précédent, nous émettrons un timbre typiquement canadien à l'occasion de la